

10. Différences institutionnelles entre les démocraties libérales

Différences entre systèmes électoraux

Principale distinction binaire :

1. Système de majorité (Single Member Districts) :

- Scrutin maj à 1 tour (maj absolue)
- Vote alternatif (??)
- Scrutin maj 2 tours (FR)

2. Syst. Proportionnel :

- Représentation prop. à scrutin de liste
- Proportionnalité mixte (DE)
- Vote unique transférable (IR)

Majorité :

- Plus ancien
- 1 seul siège par district
- Un seul parti par district donc
- Besoin de pluralité (UK) ou de majorité (FR)

Proportionnelle :

- Introduit principalement après WWI
- Chaque district a plusieurs membres (UR, OW, NW, GL, AR, AI : 1 siège // ZH : 35 sièges)
- Cas extrême où un seul district représente tout pays (Pays Bas, "israël"...)
- Partis obtiennent nb de siège proportionnellement à leurs votes dans chaque district

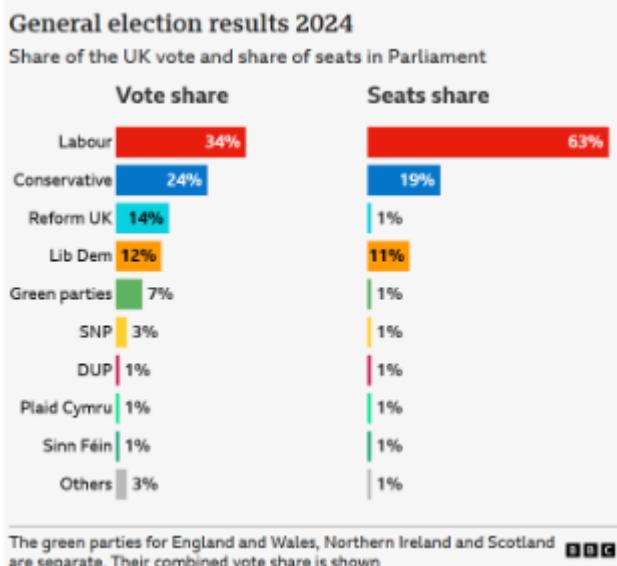
Donc différence entre deux : maj = 1 siège et un parti par district // prop = n sièges et x partis par district

Impacts

Impacts de prop.

- Avantage à plus de monde
- Part de sièges d'un parti \simeq part de votes

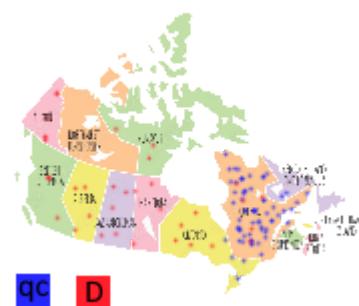
- // maj : crée déséquilibre car parti le + grand généralement sur représenté
- Exception : systèmes bipartites purs (techniquement US) ont proportion 50/50



Au royaume uni en 2024, grosse disproportion car Labour = très gd parti et donc "avale" votes des autres partis sauf le deuxième "conservative" (ex. reform 14%v => 1%s) (noter que Reform est né d'un schisme de Conservative)

Systèmes de partis (régime majoritaire)

- "Loi Duverger" (Politologue) : Systèmes majoritaires => génèrent systèmes à 2 partis
 - il peut aussi y avoir des systèmes locaux à 2 partis (Bloc Québécois... etc)
- 2 mécanismes :
 - effet mécanique : si parti n'as pas assez de siège, il n'est plus crédible ni durable et finira par s'effondrer
 - effet psychologique : "gaspillage de vote" - électeurs veulent que vote fasse différence et votent pour les grands partis pour ne pas "perdre vote"
- Exemple du Bloc Québécois : BQ et NPD = 6.3%v mais 22s // 7s
 - Pourquoi??
 - Car BQ = parti régional donc extrême majorité dans circonscriptions Québécoises alors que NPD = parti plus général = vote + dispersé donc



majorités plus réparties

Système de partis (prop.)

- Généralement multipartite
- Quorum formel ou informel
 - Quorum formel : nombre minimum de votes pour obtenir un siège (4% en autriche ou 5% en allemagne par ex.)
 - Effectif/naturel : si district a 10 sièges et parti a 5%, 0.5s ?? en général non => 0 sièges
- Quorum très bas (NL par ex avec un siège = 0.6%), beaucoup de partis au parlement puisque même tout petits partis peuvent avoir sièges

Structure du gouvernement (Diff principale)

- En majorité, gouv généralement = parti unique : parti qui remporte les elections (sauf en france c'est toujours le même même quand il perd...)
 - Prop = gouv de coalition d'au moins 2 partis
-

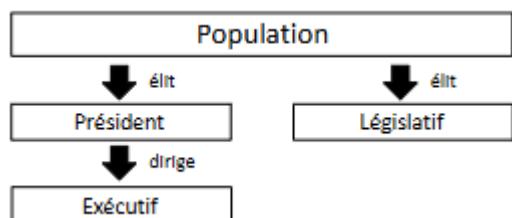
Systèmes gouvernementaux

Distinctions :

- Comment chef exec. élu?
 - Présidentialisme : Elu par population, pas désélectionnable
 - Parlementaire : Elu par parlement, désélectionnable par parlement

Présidentialisme :

- Un executif avec pouvoirs constitutionnels considérables (composition du gouv. par ex.), élu par peuple pour durée déterminée et indépendant des votes de confiance mais également de la majorité parlementaire. Il est en plus du chef du pouvoir executif, le représentant symbolique. Seule façon de s'en débarasser = déstitution (procédure légale de jugement du président par parlement) (ou la guillotine aussi..)
- *Juan Linz, The Perils of Presidentialism*



Séparation des pouvoirs :

- Principe fondamental : séparation principales fonctions de l'état
 - exécutif et législatif = élus séparément

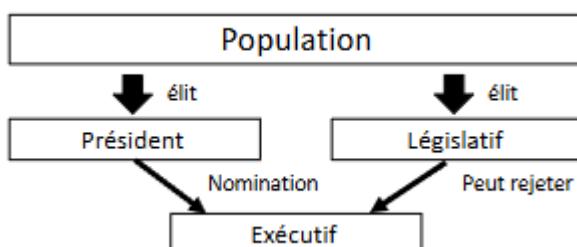
- Légitif introduit et vote les lois (// parlementaire où exec propose et parlement vote)

"Divided Government" (eq. cohabitation)

- Souvent président a majorité au parlement
- Mais parfois pas le cas : US très fréquent
- Préoccupation : "gridlock" = blocage (=> aucune entente)

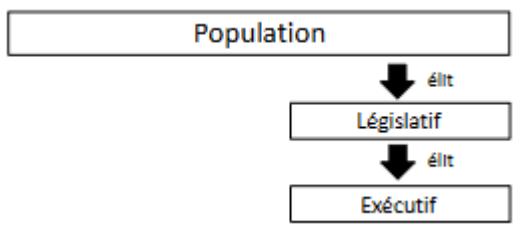
Cas particulier - Semi Présidentialisme (FR.ex)

- Parlement a un droit de véto sur la nomination du gouvernement : si le président refuse de cohabiter et nomme ministres d'une minorité parlementaire (en cas de cohabitation), majorité peut refuser ses ministres



Parlementarisme

- Chef d'état // Chef de gouvernement : chef d'état principalement symbolique (Roi d'Angleterre, Président Allemand) alors que chef de gouvernement élu par parlement et pas de durée de mandat réel et fixe (élections seulement en cas de dissolution) (ex. Robert Walpole (plus de 20 ans), UK) (ex. Prime Minister Anglais, Chancelier Allemand)
- *Juan Linz* : Un régime parlementaire = au sens strict régime dans lequel parlement = seule institution démocratiquement légitime.



Fusion des pouvoirs :

- Ici donc seul législatif élu directement, exécutif = issu du législatif
- Lois viennent de l'exécutif et sont votées par parlement
- Pas nécessairement moins démocratique (conception différente de la légitimité démocratique)
- Dans beaucoup de systèmes, 1er ministre et parfois autres ministres doivent être membres parlement

Gouvernement Minoritaire :

- Il arrive que parti ou coalition 1er ministre n'aie pas majorité au parlement
 - Arrangement fragile que gouv. divisé (en fct de dispositions de renversement 1er ministre)
 - Mais moins de risque de "Gridlock" (possible de relancer des élections)
-

Lien entre systèmes électoraux et systèmes de gouv.

- Distinction entre scrutin maj. et représentation prop. concerne seulement élections parlementaires
- Elections présidentielles = toujours majoritaires
- Il est possible de faire des combinaisons :
 - Elections parlementaires majoritaires sous présidentialisme (USA, FR)
 - Elections parlementaires proportionnelles sous présidentialisme (Brésil, FR en 1986)

	Le présidentialisme	Le parlementarisme
Majoritarisme	États-Unis, (France)	Royaume-Uni, anciennes colonies britanniques
Représentation proportionnelle	La majeure partie de l'Amérique latine	La majeure partie de l'Europe

Forces de l'exécutif :

1. Présidentialisme :

- Pas besoin de "confiance" du parlement => indépendant
- Légitimité démocratique directe
- Accès direct à population

2. Parlementarisme :

- Parlements parfois incapable de se mettre d'accord sur gouvernement (BE (pas de gouv. pendant 589j), IT (45 1er ministres depuis WWII))
- MAIS très fort si gouv majoritairement composé d'un parti majoritaire (Gouv. peut envoyer seulement ses lois préférées au parlement et les faire voter par sa majorité)

Responsabilité du gouvernement :

1. Maj :

- Gouv parlementaires à 1 parti en scrutin maj. = resp. claire : électeurs savent exactement qui est au pouvoir et responsable
- Principe de majorité : election = référendum sur performance du gouv : gouv dit "voici ce que nous avons fait, nous sommes contents, nous voulons 5 ans de plus" ->

opposition répond "nous ne sommes pas satisfaits : non."

2. Prop :

- Gouv de coalition = donc plus difficile d'identifier et d'attribuer responsabilités
- Présidentialisme : tout dépend de si gouv divisé ou unifié